

**FICHE PRATIQUE D'UTILISATION DES ANTIVIRAUX
POUR LES NOURRISSONS DE MOINS DE UN AN
EN EXTRAHOSPITALIER ET EN PERIODE PANDEMIQUE¹**

A. TRAITEMENT ANTIVIRAL CURATIF²

Les critères cliniques d'un cas possible de grippe A(H1N1)v chez un nourrisson de moins d'un an sont une fièvre supérieure ou égale à 39°C

associée ou non à :

- symptômes respiratoires signant une atteinte des voies aériennes supérieures ou inférieures ;
- troubles digestifs ;
- convulsions.

La conduite à tenir en cas de suspicion de grippe survenant chez un nourrisson de moins d'un an est présentée dans le tableau ci-dessous, en fonction de l'âge et de la présence ou non de facteurs de risque de grippe grave (FDR)²:

	Prélèvement nasopharyngé	Traitement antiviral	Consultation hospitalière dédiée
0-5 mois avec FDR	oui	oui	oui
0-5 mois sans FDR	oui	oui	oui
6-11 mois avec FDR	oui	oui	oui
6-11 mois sans FDR	<i>non*</i>	<i>non*</i>	<i>non*</i>

* Les « nourrissons de 6-11 mois sans FDR » présentant un tableau clinique jugé sévère par le médecin peuvent relever d'un traitement antiviral, avec consultation hospitalière dédiée et prélèvement nasopharyngé.

Il est rappelé que les formes cliniques graves sont hospitalisées³ et traitées, quel que soit l'âge et la présence ou non de facteurs de risque.

Rappels

- Devant tout cas suspect, la recherche de sujets à risque parmi l'entourage du cas est recommandée au cours de la consultation (en particulier nourrisson de moins d'un an et/ou femme enceinte).
- Le traitement antiviral doit être prescrit dans les 48 heures suivant l'apparition des premiers symptômes et pas au-delà.
- Le traitement antiviral est arrêté dès que le résultat de la recherche virologique s'avère négatif.
- Au plan de la pharmacovigilance : tout effet indésirable grave ou inattendu (en particulier chez le nourrisson de moins d'un an ou chez la femme enceinte) doit être déclaré aux centres régionaux de pharmacovigilance.
- Le respect des mesures barrière (isolement, lavage des mains et port d'un masque chirurgical pour le cas index) doit être rappelé.

¹ **Recommandations applicables dès maintenant.**

² Cf. annexe 1 : « Antiviraux : mode d'administration et posologies usuelles ».

B. TRAITEMENT ANTIVIRAL EN PROPHYLAXIE¹

La conduite à tenir vis-à-vis d'un nourrisson de moins d'un an non malade lors de la suspicion d'un cas de grippe dans son entourage est présentée dans le tableau ci-dessous, en fonction de l'âge et de la présence ou non de facteurs de risque de grippe grave (FDR):

	Nourrisson de moins d'un an non malade		Entourage familial	
	Traitement antiviral	Hospitalisation	Cas index	Prophylaxie des autres personnes
0-5 mois avec FDR	« Préemptif »*	Hospitalisation en présence du moindre signe d'aggravation par rapport à son état de base	Prélèvement et traitement antiviral curatif	oui
0-5 mois sans FDR	non	Conseiller de reconsulter rapidement en cas de fièvre ± symptômes respiratoires pour mise en route <i>rapide</i> d'un traitement antiviral curatif		oui
6-11 mois avec FDR	« Préemptif »*	Hospitalisation en présence du moindre signe d'aggravation par rapport à son état de base		oui
6-11 mois sans FDR	non	Conseiller de reconsulter rapidement en cas de fièvre ± symptômes respiratoires pour mise en route <i>éventuelle</i> d'un traitement antiviral curatif		non

* « Préemptif » : il s'agit d'un traitement à visée prophylactique mais à doses curatives c'est à dire oseltamivir à la dose de 2 à 3 mg/kg chez les 0-5 mois ou 3 mg/kg chez les 6-11 mois, deux fois par jour, pendant cinq jours. Ce type de traitement ne concerne que ces nourrissons très vulnérables face à la grippe.

L'hospitalisation des nourrissons avec FDR : il est conseillé au médecin ou à leur famille de se mettre en relation avec l'équipe hospitalière qui suit habituellement l'enfant et laquelle décidera de l'éventuelle nécessité d'hospitalisation et de son lieu. Lorsque l'état clinique n'est pas inquiétant, une brève hospitalisation pourra être envisagée afin de procurer à la famille les doses requises de traitement antiviral sous une forme adaptée ou pour éduquer la famille à la reconstitution du produit à partir des gélules de 75mg.

Rappels

- La mise en œuvre d'un traitement antiviral en prophylaxie n'a plus d'intérêt au-delà de 48 heures après le dernier contact avec le ou les cas index identifié(s). La personne sera informée de la nécessité de consulter rapidement en cas d'apparition de signes de grippe afin qu'un traitement antiviral curatif soit éventuellement instauré.
- Le traitement antiviral est arrêté dès que la recherche virologique s'avère négative.
- Au plan de la pharmacovigilance : tout effet indésirable grave ou inattendu (en particulier chez le nourrisson de moins d'un an ou chez la femme enceinte) doit être déclaré aux centres régionaux de pharmacovigilance.
- Le respect des mesures barrière (isolement, lavage des mains et port d'un masque chirurgical pour le cas index) doit être rappelé.